

COMMUNIQUE

Caméra TRM : Sécurité ou Flicage ?

Par l'intermédiaire de ses appels d'offres au niveau national, le géant Total impose des caméras à l'intérieur des cabines des conducteurs routiers d'hydrocarbures, mais aussi à l'extérieur.

L'argumentaire de Total pour faire passer la pilule est facilement trouvé : dispositif de prévention, aide à la conduite, détection de la fatigue et distraction.

Ce à quoi notre Fédération répond : Article 9 du Code civil « chacun a droit au respect de sa vie privée ». De plus, comment Total et ses sous-traitants peuvent ignorer l'article 1121-1 du Code du travail ? Les délibérations de la CNIL n°2010-112, 2012-475, 2017-009 ? La position de la Cour de cassation n°19-13-856, ainsi que celle de la Cour d'appel ? Enfin, le Code pénal est très clair sur le sujet à son article 226-1.

C'est pourquoi la Fédération Nationale des Transports et de la Logistique FO/UNCP n'acceptera jamais le flicage demandé par les donneurs d'ordres sous prétexte de sécurité.

Les cabines des conducteurs routiers sont des lieux personnels où ils vivent. En aucun cas FO/UNCP n'acceptera de caméra à l'intérieur. Il existe déjà bien d'autres dispositifs pour lutter contre la fatigue au volant et distraction.

Aujourd'hui les routiers en hydrocarbures, demain tous les routiers seront concernés !
STOP aux manipulations. STOP au voyeurisme.

La FNTL FO/UNCP appelle à une *journée de grève les conducteurs en hydrocarbures le vendredi 15 décembre* de 0h00 à minuit pour que ce gouvernement fasse entendre raison à Total et ses sous-traitants.

Si tel n'était pas le cas, à partir du lundi 0h00, la FNTL FO/UNCP appellera l'ensemble des routiers sur le territoire national à une grève illimitée.

La LIBERTÉ des salariés du TRM n'a pas de prix et n'est pas à vendre aux plus offrants.

Paris, le 01 décembre 2023,
Le Secrétaire Général,
Patrice CLOS

